DÉBAT PUBLIC

PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

DU 17 AVRIL AU 25 SEPTEMBRE 2019

CAHIER D'ACTEUR N°7

POUR UNE FILIERE MATURE DE L'AMONT A L'AVAL

La FNME-CGT s'engage pleinement dans le débat public concernant le PNGMDR, 5ème édition. Il doit tirer les leçons des précédents, des études menées et ainsi : améliorer les performances du retraitement des matières radioactives et du cycle du combustible, préserver la santé du public et des salariés et l'environnement. Répondre à notre responsabilité envers les générations futures c'est développer l'économie circulaire par le recyclage des matériaux avec la mise en place de seuil de libération, et organiser le stockage des déchets ultimes.

Dans une démarche interprofessionnelle, la CGT mène un débat structurant pour l'avenir de la filière électronucléaire mais aussi pour le secteur de la recherche, du médical, des contrôles industriels, et donc de l'emploi dans les territoires. Les besoins de démocratie, de transparence s'affirment comme des enjeux incontournables. Forte de l'apport des 220 000 salarié.es de la filière, la CGT entend contribuer à ces exigences en y associant les nécessaires aménagements dans les territoires, de qualité des transports, de formation initiale et continue et les droits d'expression des représentants du personnel pour garantir le plus haut niveau de sûreté. La prise en compte de ces éléments est indispensable pour que ce débat puisse jouer pleinement son rôle.

I. VERS UNE AMELIORATION CONTINUE DE LA SURETE

Les évolutions de la filière électronucléaire, qui emploie 220 000 salariés en France et génère 58,8 % du total des déchets radioactifs, sont cruciales pour le cycle des combustibles usés. La distinction entre "matières" et "déchets" relève en effet de choix de valorisation et de possibilités variables, selon les investissemens indispensables. L'avenir de la filière est déterminant vis-à-vis des enjeux du climat et de neutralité carbone, comme des réponses aux besoins d'énergie électrique.

Les choix du PNGMDR sont donc économiques, écologiques, éthiques et sociaux, avec une exigence de responsabilité. Incontournable, la gestion des matières et déchets radioactifs ne peut être renvoyée à plus tard, ou instrumentalisée pour contester la part du nucléaire dans les énergies décarbonées.

mines - énergie la cgt

www.fnme-cgt.fr

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la FNME CGT

La **F**édération **N**ationale des **M**ines et de l'**E**nergie CGT qui regroupe les salariés des mines, des industries électrique et gazière, du Secteur à l'Energie Atomique et des filiales qui s'y rattachent, a pour but la défense des salariés, de leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs.

263 rue de Paris,
93516 Montreuil
Tél. : 01 55 82 78 00
fnme@fnme-cgt.fr

La CGT demande, sans naïveté, que ce débat permette de prévenir les manipulations sur le thème des "*déchets radioactifs, impasse de la filière électronucléaire*", surfant sur les peurs, les théories du "secret" ou des "coûts cachés"… Ces manœuvres ne doivent pas résister à la comparaison avec la transparence sur les données, matières et déchets d'autres secteurs industriels, leurs impacts environnementaux et sanitaires, les coûts, provisions et paiement par les producteurs.

Outre ceux issus de l'exploitation des réacteurs d'EDF, de leur démantèlement, des activités du cycle du combustible (58,8 % du total), les déchets radioactifs sont issus d'autres activités industrielles (3,6 %), de recherche (27,7 %), de la défense nationale (9,4 %) et du secteur médical (0,6 %). Les volumes en cause de déchets radioactifs (1,6 millions de m3) nesont pas proportionnels à leur radioactivité.

0,2 % de déchets sont de haute activité Vie Longue et concentrent 94,9 % de la radioactivité totale, ce qui **correspond au volume d'une piscine olympique**, ces déchets sont incorporés dans du verre et conditionnés en conteneur métalliques.

La CGT souligne l'importance du rôle donné aux services publics pour la gestion des déchets radioactifs, mais elle demande que leurs moyens soient rehaussés pour mener à bien leurs missions dans l'intérêt général.

- L'ANDRA, établissement public de l'Etat, a la mission de gérer l'ensemble des déchets radioactifs. Leur recensement actualisé s'améliore en étant exhaustif et transparent : lieux, volumes, catégories de déchets radioactifs, stocks historiques, flux annuels, inventaires prospectifs.
- L'Autorité de Sûreté Nucléaire est chargée, indépendamment du gouvernement, d'autoriser les installations, de fixer les prescriptions techniques et d'encontrôler le respect, pour garantir la sûreté de la gestion des combustibles nucléaires usés et des déchets radioactifs.
- L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire doit fournir l'expertise technique et scientifique, indispensable sur l'ensemble des sujets du nucléaire et de la radioactivité.
- La recherche, fondamentale et appliquée, est un enjeu majeur avec des coopérations nécessaires où la France doit jouer tout son rôle. **Le CEA ne peut être sommé de s'en tenir à de la "veille" faute de moyens suffisants.**

La FNME-CGT fait valoir cinq impératifs, en demandant ainsi que :

1- Soit mis fin à la "pérennité de l'indécision" concernant différents volets de la gestion du cycle des matières et déchets radioactifs (demande du rapport de juin 2018 de la Commission nationale d'évaluation sur les études et recherches sur la gestion des matières et déchets radioactifs).

2- Soient engagées des décisions des pouvoirs publics et selon les cas, d'EDF, du CEA, d'Orano, de l'ANDRA, concernant l'avenir de la filière vis-à-vis du cycle des combustibles nucléaires, pour une meilleure valorisation des combustibles usés et matières radioactives par des investissements en matière de recherche et de réacteurs, de retraitement des matières radioactives, d'entreposage, ainsi que d'un stockage souterrain réversible.

3- Devraient être publiés et suivis les recommandations et rapports du Haut conseil sur la sûreté des installations nucléaires sur le cycle du combustible (HCSIN, juillet 2018) et ceux de l'IRSN sur le dossier "Impact cycle 2016". Les éléments du dossier soumis au débat public (rédigé par l'ASN et le ministère de l'écologie) qui appellent des questions doivent donner lieu à réponses des pouvoirs publics.

4- La sûreté et la radioprotection relèvent du respect des prescriptions de l'ASN visant les Installations Nucléaires de Base, des inspecteurs des DREAL pour les installations classées, avec l'expertise de l'IRSN. Le respect des prescriptions de transports et des conditionnements ne doit surtout pas être négligé, comme celui des dispositions internationales du Traité de non-prolifération des matières nucléaires. Ces personnels de contrôle doivent bénéficier de crédits renforcés garantissant des moyens humains d'expertise d'excellence, avec l'apport mutuel des coopérations européennes et internationales menées par Euratom et l'AIEA.

5- Doivent être prévenus les dégâts et risques de l'externalisation et la non-maîtrise de certaines activités par les exploitants et les capacités

industrielles métallurgiques et de génie civil des sous traitants/fournisseurs. Le niveau et la qualité des compétences des effectifs en lien avec les évolutions techniques sont critiques pour les salariés du secteur. Un terme doit être mis à l'externalisation en particulier de fonctions essentielles pour la sûreté et l'environnement, mais ne relevant pas en "apparence" des cœurs de métiers.

En partant de ces impératifs, avec le souci de la maîtrise des coûts, il s'agit de mieux valoriser les combustibles usés et les matières radioactives du cycle, afin de réduire, voire supprimer à terme la dépendance à l'uranium naturel, en veillant en même temps à réduire les volumes des déchets ultimes.

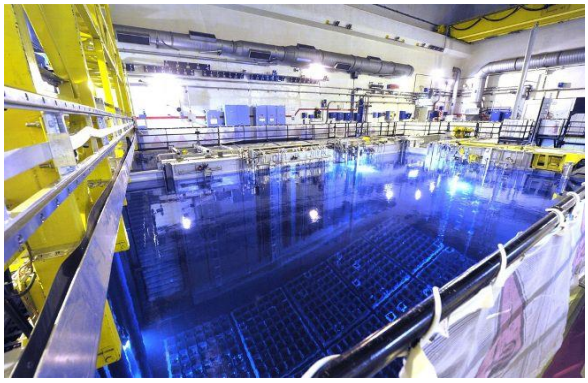

Source: https://bit.ly/2XtowvX

II.DES CHOIX, DES CONSEQUENCES

Pour la CGT, il faut tirer des leçons des problèmes rencontrés dans la construction des différents EPR et de la réussite des EPR chinois. Mais la décision de repousser à 2021 le renouvellement du parc de réacteurs est impactante pour la gestion et la valorisation des matières et déchets radioactifs.

Or l'aval du cycle des combustibles, qui pour la CGT doit être beaucoup mieux "fermé" qu'il ne l'est aujourd'hui, est en cause, comme le sont les déchets radioactifs issus du démantèlement des centrales existantes. Selon les projets de loi, PPE et SNBC, 14 réacteurs sur 58 REP (réacteurs à eau pressurisée) seraient arrêtés d'ici 2035 pour baisser à 50 % le nucléaire dans le mix électrique, au lieu de 75 % actuellement. Ce % est contestable, même en 2035, car arbitraire en ne reposant pas sur aucune justification climatique, économique ou technique. **Pour la CGT, les planifications de décisions d'arrêts de réacteurs doivent reposer sur des motivations de sûreté nucléaire, selon les préconisations de l'ASN.**

1°- A court terme le choix de mieux fermer le cycle des combustibles doit être conforté. Des investissements sont nécessaires par Orano, Framatome et EDF pour rendre durable la réutilisation des combustibles UNE usés avec la production de combustibles MOX et URE issus du retraitement, en permettant de réduire les stocks de plutonium et le volume des déchets. Cela garantit de pouvoir : **enrichir l'uranium de retraitement, valoriser les stocks de matières, adapter tous les réacteurs existants, augmenter les marges de sécurité des entreposages dans les installations de l'aval du cycle (la Hague, Marcoule), comme de l'amont (Pierrelatte, Malvési, Romans-sur-Isère…).**

Ainsi seront suivies les recommandations de l'IRSN sur le cycle du combustible et des déchets et les demandes de l'ASN. A contrario, se désengager de la filière traitement-recyclage se traduirait par la suppression de 6 000 emplois industriels (1,5 fois plus chez les sous-traitants, 3 fois plus dans les services et commerces).

2°- A long terme, les évolutions de la filière électronucléaire peuvent être résumées selon trois options, étudiées par le CEA en estimant les volumes de matières ou déchets à stocker par l'Andra (capacité de production inférieure à 63 GW selon la loi de transition énergétique). **Ces 3 scénarios devraient être livrés au débat public.**

1) Poursuite de la filière avec la perspective de **réacteurs à neutrons rapides (RNR)** dans 25 à 40 ans. Cela permet le multi-recyclage : retraitement de tous les combustibles usés, réemploi des résidus d'enrichissement et de retraitement, avec un facteur 100 fois plus efficace qu'aujourd'hui, la réduction du stock de plutonium généré par les réacteurs et l'arrêt de l'exploitation minière de l'uranium. Le schéma de renouvellement serait : un certain nombre d'EPR, des réacteurs RNR se substituant progressivement aux REP et aux EPR.

DÉBAT PUBLICsur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR)
Siège de la commission particulière du débat public
3, boulevard de la Tour Maubourg 75007 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 53 59 5360 – pngmdr@debat-cndp.fr

2) Poursuite de la filière sans perspective de RNR. Conséquences : estimation de 20 000 assemblages de combustibles usés (ACU) devenus des déchets et poursuite de l'activité minière pour l'uranium.
3) Abandon de la filière par non-renouvellement du parc électronucléaire existant. Conséquences : estimation de 57 000 ACU, toutes les matières nucléaires devenant des déchets ultimes.

Le scénario 1 développant la filière RNR présente le plus d'avantages pour optimiser les facteurs du cycle de vie : rendement énergétique, économie de ressources naturelles, réemploi maximal des stocks de matières radioactives.

Il est conforme à l'application ambitieuse de l'économie circulaire.

La CGT demande que toutes les conditions en permettant la réalisation soient réunies. Or le gouvernement vient d'imposer au CEA d'arrêter le développement du prototype de réacteur RNR "Astrid" pour des raisons d'austérité et de s'en tenir "à veiller" ce que font d'autres pays en ce domaine.

Concrètement, pour la CGT, le développement d'Astrid doit être repris.

III. DE NOUVEAUX PROJETS REPONDANT AUX BESOINS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Grace à des procédés industriels éprouvés, l'optimisation des matières valorisables (déchet TFA) est possible pour les déchets métaliques. Après contrôle de l'exploitant de l'absence de tout risque sanitaire, et sous couvert d'une surveillance par l'ASN, l'adoption de seuils de libération limiterait considérablement le volume de déchet, en cohérence avec les pratiques de nombreux pays européens.

EDF, est responsable de l'entreposage de ses combustibles usés. La construction d'une nouvelle piscine d'entreposage des éléments doit lui être prescrite.

Enfin, les pouvoirs publics devront préciser les conditions de lancement de la phase industrielle pilote du stockage souterrain réversible CIGEO.

EN CONCLUSION, L'ACCEPTABILITE SOCIALE EST FONDAMENTALE

Pour la CGT, les enjeux environnementaux, économiques et sociaux, et ceux liés aux infrastructures et services publics nécessaires, sont incontournables pour permettre leur implantation dans de bonnes conditions.

Enfin, il est indispensable **de disposer de nouveaux droits d'interventions pour les premiers garants de la sûreté et de l'environnement : les salariés du secteur et leur repésentants,** dont les analyses doivent être prises en compte, tant sur les conditions de réalisation des activités que sur les choix stratégiques des entreprises.

La CGT a condamné la disparition, votée par la majorité parlementaire, des CHSCT et des Délégués du Personnel. Dans le nucléaire, les CHSCT avec leur dimension de la "Loi Transparence Nucléaire" ont permis dans bien des situations d'éviter des drames industriels, humains et environnementaux.

Pour la CGT, ce secteur stratégique, comme l'ensemble de la filière énergétique, doit être placé sous maîtrise publique.